



Choix de pays pour succession

Par lucytrio

Bonjour, je recherche des informations sur la possibilité de choisir le pays où l'on réside pour succession. Je suis française mais réside en Angleterre depuis 35 ans. Mon mari (anglais) et moi avons une maison de vacances en France que nous souhaitons intégrer à notre patrimoine anglais dans le cas de décès/succession.cdl.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les successions internationales sont souvent complexes. La loi applicable dépend à la fois du pays de résidence du défunt, et éventuellement du pays du décès. Il y a aussi des accords entre les différents pays.

Toutefois le Royaume Uni n'est plus en Europe.

Vous devriez consulter un notaire pour éviter de payer 2 fois les droits de succession.